

## Programme de qualification des opérateurs en eau potable

### CRITÈRES DE SÉLECTION DES COMPAGNONS

#### DISTRIBUTION D'EAU POTABLE PAR VÉHICULE-CITERNE (ODCi)

##### Le compagnon d'apprentissage doit :

- avoir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation en assainissement ou en traitement des eaux potables reconnu par le MDDEP<sup>1</sup> au sens de l'article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable;

**et** posséder six mois d'expérience pertinente dans le domaine du transport et de la distribution d'eau potable par véhicule-citerne, à partir de la date de délivrance du certificat ou du diplôme reconnu;

##### OU

- avoir un des certificats de qualification professionnelle ou une des attestations d'expérience suivants délivrés par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

- OUCa,
- OTUND,
- OTUFD,
- OST,
- OSChV,
- ORD,
- OPA,
- OTUND-limité à catégorie 1,
- OTUND-limité à catégorie 2,
- OTUFD-limité à catégorie 1,
- OST-limité à catégorie 1,
- PX,
- PX-N;

**et** posséder six mois d'expérience pertinente dans le domaine du transport et de la distribution d'eau potable par véhicule-citerne, à partir de la date de délivrance du certificat ou du diplôme reconnu;

##### OU

- avoir un certificat de qualification en distribution d'eau potable par véhicule-citerne (ODCi) délivré par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

**et** avoir suivi l'une ou l'autre des formations obligatoires données à tous les opérateurs en eau potable ou avoir suivi les blocs de formation : Aspects réglementaires, Prélèvements et Situations hors-normes (opérationnelles et réglementaires) inclus dans ces formations;

**et** posséder six mois d'expérience pertinente dans le domaine du transport et de la distribution d'eau potable par véhicule-citerne, à partir de la date de délivrance du certificat ou du diplôme reconnu.

**ET**

**Le compagnon d'apprentissage doit :**

avoir des aptitudes à communiquer (savoir établir une relation de confiance, savoir écouter, questionner et donner un suivi (rétroaction personnalisée) pour transmettre ses savoirs faire;

faire preuve d'une bonne capacité d'analyse, être intègre et posséder une expertise reconnue pour évaluer le degré de maîtrise des compétences par l'apprenti;

**et** suivre la formation d'une demi-journée prescrite par Emploi-Québec.

Communiquez avec le [centre local d'emploi \(CLE\)](#)  de votre région pour vous inscrire à une session de formation offerte dans le cadre de l'application du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT).

<sup>1</sup> Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)